

Le Béreau de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: rue de Chartres No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 13 NOVEMBRE 1878.

52me Année

DEUXIÈME ANNUÉE.
PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.
M. G. BOURGEOIS.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 13 NOVEMBRE 1878.
VENDRE AU DÉTAIL EN CHAQUE COPIE.

Par Thomas & Co., sous le sceau d'un notaire.
400 copies à la vente, à la vente.

La convention commerciale de Chicago.

La convention commerciale convoquée à Chicago pour le 12 novembre, a été célébrée hier, par les représentants de nos deux gouvernements. Une députation d'environ 400 personnes s'était réunie à l'hôtel de la ville de Chicago.

La convention a été présidée par M. A. Stewart. Elle a commencé par la lecture de la proclamation officielle de la ville de Chicago. M. Stewart a ensuite prononcé un discours dans lequel il a exprimé les vœux de la ville de Chicago pour que la convention réussisse à établir une convention commerciale internationale qui mettrait fin à la guerre commerciale qui a éclaté entre les États-Unis et le Canada.

LOUISIANE.
St. Jean Baptiste, 11 novembre 1878. M. le préfet, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur l'exécution de la loi qui a été votée par le conseil municipal de St. Jean Baptiste le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce rapport a été soumis à la commission chargée de l'examiner, et elle a l'honneur de vous adresser ses conclusions.

LES PROCÈS DE LA VILLE.
M. le directeur de la ville, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport sur l'exécution de la loi qui a été votée par le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce rapport a été soumis à la commission chargée de l'examiner, et elle a l'honneur de vous adresser ses conclusions.

CHRONIQUE DE LA VILLE.
Le fait le plus intéressant de la chronique de la ville de Nouvelle-Orléans est le procès de la ville. Ce procès a été jugé hier par le tribunal de la ville. Le jury a rendu son verdict et a déclaré la ville coupable de plusieurs infractions à la loi. Le tribunal a condamné la ville à payer une somme de 50,000 dollars en faveur de la commune. Ce jugement est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans s'est réuni hier soir à l'hôtel de la ville. Il a discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

ASSOCIATION HOWARD.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans s'est réuni hier soir à l'hôtel de la ville. Il a discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

LES SOUSCRIPTIONS À LA VILLE DE NOUVELLE-ORLÉANS.
Le conseil municipal de la ville de Nouvelle-Orléans a décidé de soutenir le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Ce projet de loi a été voté par une large majorité et est considéré comme une victoire importante pour le conseil municipal.

Le conseil municipal a également discuté le projet de loi qui a été voté par le conseil municipal le 12 septembre dernier, relative à la réorganisation de la commune. Le conseil a décidé de soutenir ce projet de loi et de le faire voter par le conseil des États.

J. LEVOIS
RUE DU CANAL 126.
Manteaux, Bouteilles, Chaussures, etc.

A. BROUSSEAU & SON
17 RUE DE CHARTRES.
Tapis, Stores pour fenêtres, etc.

P. SAMORIN
Bouteilles, Chaussures, etc.

JOS. BRANDNER
Bouteilles, Chaussures, etc.

G. E. KELLS & M. VIET
Bouteilles, Chaussures, etc.

MAGAREM A. LOEHR
Bouteilles, Chaussures, etc.

L'ÉTOILLEROUX
Bouteilles, Chaussures, etc.

MAGAREM A. LOEHR
Bouteilles, Chaussures, etc.